

Compte rendu du conseil de l'ED 382 tenu le mercredi 15 Mars 2017, à 14h, en salle 870, Bâtiment Olympe de Gouges, site PRG, 8 place Paul Ricœur 75013 Paris

Présent.es : J.-P. Guilhembet, D. Vidal, Fl. Binard, S. Ben Amar, G. Guiheux, Ch. De Castelnaud, G. Arnaud-Fassetta, P. Cingolani, R. Zanni, N. Dubourg.

Invité.es : J. Falquet,

Excusé.es : M. Poinot, R. Le Goix (procuration à G. Arnaud-Fassetta), Fl. Gherchanoc (procuration Ch. De Castelnaud), O. Martin. K. Garnczarek

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 14h05.

Le directeur de l'ED remercie les présent.es et rappelle que la séance du 30/11, faute de quorum en raison de problèmes de transports cumulés, a donné lieu à une discussion ouverte et riche, mais n'a pu déboucher sur des décisions formalisées.

Il indique que le rythme des conseils, en cette année particulière qui voit la mise en œuvre de l'arrêté du 25/05/2016, sera assez soutenu : au moins un en avril et un en mai, avant la session du jury des contrats doctoraux.

Il donne au conseil une série d'informations :

- 337 doctorant.es sont inscrit.es à ce jour, dont 65 D1 (il reste des cotutelles en cours de traitement et le nombre précis ne peut être donné [une réunion tenue par le BRI fin mars a indiqué le total de 28, qui place l'ED 382 au premier rang des ED de Paris Diderot])
- L'ED accueille de nouveaux HDR, Nicolas PUIG (URMIS), Marianne MORANGE (CESSMA). Il est rappelé que les laboratoires doivent impérativement penser à les signaler : ce paramètre est tout à fait important, entre autres pour les statistiques utilisées dans l'équation de répartition des CD.
- *Encyclo* n°7 est disponible et en ligne
- Dans le cadre du programme Inspire (USPC-Europe) : 2 candidat.es sont en lice au titre de l'ED 382 ; au titre du programme USPC-CSC (China Scholarship Council), aucune candidature n'a été finalement retenue.
- Le jury des Contrats Doctoraux se tiendra le 28 juin (sauf contre-indication ultérieure) ; remise des dossiers à prévoir vers le 15 juin. La circulaire annuelle sera soumise et votée par le prochain conseil.
- De même, la mise au point définitive d'entrée en vigueur des procédures est renvoyée au prochain conseil.
- Il est important de répondre sans délai et précisément au questionnaire relatif aux prévisions de thèse pour le budget. En effet, il n'est pas encore possible, faute d'informations détaillées et exhaustives, de dresser un budget prévisionnel. Or cela retarde toute possibilité d'aide aux doctorant.es, aux manifestations.

Il propose alors au conseil de modifier l'ordre du jour, P. Cingolani devant quitter le conseil rapidement, et d'aborder toute de suite la question d'actualité portant sur les projets de reconfiguration des ED.

- **Projets de reconfiguration des ED d'USPC.**

J.-P. Guilhembet rappelle la situation et l'historique de manière synthétique. Le CED a proposé, dès le 30/11/2016 à travers un premier déjeuner de travail avec Th. Coudreau, puis par une série de réunions thématiques, et lors de l'AG du CED de janvier, plusieurs suggestions de reconfigurations des ED actuelles d'USPC dans le domaine des Lettres, Langues et SHS. Ce projet, indépendant de tout projet de fusion entre établissements au sein d'USPC, s'appuie, entre autres, les recommandations de l'AERES lors de la vague d'évaluation précédente : les ED du domaine des sciences dures ont déjà opéré des « croisements » entre établissements de la COMUE, avec des ED communes à plusieurs universités (puisque USPC est, depuis 2015, l'établissement qui délivre le doctorat). Plusieurs rencontres entre directeur.es de laboratoire et d'ED se sont tenues, notamment, pour ce qui concerne les champs scientifiques de l'ED 382, à propos des « Aires culturelles ». Le bureau de l'ED a, dès le début décembre, consulté les directeur.es de laboratoire concerné.es, leur suggérant d'ouvrir la discussion à ce sujet à l'intérieur des UR. Il est apparu, à l'issue de ces échanges, que le seul projet qui rencontrait une adhésion à l'intérieur de notre ED était celui d'une ED « Sciences des Sociétés ». En parallèle d'ailleurs, et sans incidence directe bien entendu, dans le cadre du dossier HCERES Recherche, a été présenté un « champ » intitulé lui aussi Sciences des sociétés.

La parole est alors donnée à P. Cingolani, directeur du LCSP. Celui-ci indique que des projets de rapprochement sont à l'œuvre avec les collègues de sciences sociales de Paris Descartes (CERLIS) et Paris Sorbonne Nouvelle, avec la volonté de faire converger les formations au niveau L et M, et le souci repérer des affinités et de renforcer, selon un point de vue inter et pluridisciplinaires, les liens de collaboration entre équipes et collègues. Le projet de reconfiguration de l'ED, qui permettrait d'y inclure les collègues sociologues, anthropologues, démographes et ethnologues de l'ED 180, s'inscrirait pleinement dans cette perspective et renforcerait le potentiel doctoral dans le champ disciplinaire. L'URMIS adopte un point de vue tout à fait semblable à celui-ci, comme l'indique D. Vidal qui précise en outre que la conservation du périmètre global de l'ED est une donnée importante et représente assurément, dans un système de contraintes, la moins mauvaise solution, car des mécanismes de protection seront trouvés pour compenser les éventuels effets négatifs de la taille.

Les représentant.es des doctorant.es formulent des inquiétudes quant à la survie de ce qu'ils considèrent comme la souplesse qui prévalait jusque-là dans la gestion de l'ED 382. La Direction leur rappelle que l'ensemble des ED est tenu d'appliquer les mesures fixées par l'arrêté du 25/5/2016. Il.elle évoque aussi la question de la lisibilité et du risque de retour en arrière par rapport à la pluridisciplinarité, l'éloignement possible, en raison de la taille de l'ED, et donc sur la nécessité de maintenir au moins 2 postes de gestionnaire administratif, ce qui sera à négocier avec la prochaine équipe présidentielle. Ch. De Castelnau se réjouit des potentialités offertes par l'intégration du CREDA, mais soulève la question de l'échelle de la nouvelle ED. G. Guiheux et P. Cingolani évoquent

respectivement l'agilité dont devra et pourra faire preuve la prochaine ED pour maintenir le « travailler ensemble » et la force des interactions qui pourront être mises en œuvre.

G. Arnaud-Fassetta souligne la nécessité de maintenir les pratiques démocratiques qui ont prévalu dans notre ED, en évoquant une « machine qui marche » dont il faut préserver les principes de fonctionnement. J. Falquet soulève la question des contrats doctoraux. Il est indiqué que le CED a évoqué des perspectives dans lesquelles les ED engagées dans le processus de reconfiguration ne seraient évidemment pas perdantes.

À l'issue de ces échanges, le Bureau de l'ED 382 rappelle qu'il a pleinement suivi les souhaits des laboratoires et a d'ores et déjà signifié au CED que le projet « Aires culturelles » (ou « Études aréales ») ne tentait personne, et que, de même, les collègues économistes ne souhaitaient pas se rapprocher d'une éventuelle ED « Droit et économie », que les philosophes du politique souhaitaient rester au sein de l'ensemble pluridisciplinaire existant – ce dont le CED a pris acte. Deux scénarios sont, de ce fait, envisageables :

▫ le maintien du statu quo, avec une ED propre à Paris Diderot

▫▫ l'intégration dans une ED SdS commune à Paris Diderot et à Paris Descartes, à laquelle s'intégrerait le CREDA, UMR 7227 de Paris Sorbonne Nouvelle, qui comprend des historiens, géographes, urbanistes, aménageurs, juristes, anthropologues, économistes, politistes, et dont le conseil de laboratoire a exprimé en janvier le souhait de rejoindre l'ED SdS lorsqu'elle verrait le jour.

Après les consultations menées et avoir examiné le dossier, le Bureau estime que la seconde hypothèse présente des potentiels intéressants, sans nuire à l'esprit pluridisciplinaire et au fonctionnement collégial qui sont ceux de l'ED EESC. Il appelle l'attention sur les contraintes d'organisation que cela représenterait toutefois, du fait du nombre total de doctorant.es, pour lequel les il faudrait conserver la « taille humaine » des structures et en termes de personnel de gestion.

Le Bureau précise que seul le conseil de l'ED renouvelé pourra évidemment se prononcer sur ce projet, après y avoir consacré un nouveau temps de discussion.

- **Renouvellement du Conseil de l'ED**, en application du vote du 5/10/2016.

Sur proposition de Samira Ben Amar et du bureau, la gestionnaire de l'ED 450 Etudes psychanalytiques, Mme Karolina Garnczarek, qui avait été invitée à la séance d'aujourd'hui mais n'était pas disponible, intégrera le conseil comme 2^e BIATSS.

Pour les cinq membres extérieurs :

Deux membres qui appartenaient au conseil précédent resteraient dans le prochain : Mme Poinot (Musée de l'immigration de la porte Dorée) et Mme Vernay-Nouri (BNF, Manuscrits, Islam).

Trois nouveaux membres : Mme. Laurence Simmat-Durant, professeure de démographie et nouvelle directrice de l'ED 180 de Paris Descartes (depuis le 1^{er} janvier) ; Mme Mireille Razafindrakoto, DR à l'IRD, économiste et statisticienne ; Samuel Rufat, MCF de géographie HDR à l'université de Cergy Pontoise, membre de l'IUF.

Le conseil, après une rapide présentation du CV des nouveaux membres, se prononce favorablement et à l'unanimité sur la liste des nouveaux membres extérieurs.

L'élection des 5 représentant.es des doctorant.es (qui seront doté.es de 5 suppléant.es) se tiendra, comme dans le quinquennal précédent, par voie électronique. L'appel à candidatures sera clos le 23 mars à midi. Le vote.se tiendra du 24 mars au 14 avril à 12 h CET. Pour information, à ce jour il n'y a que 5 doctorantes et 3 doctorants candidat.es (issu.es du LCSP, de l'URMIS, d'ICT, du CESSMA et d'ANHIMA).

- **Création de deux libellés de diplôme :**

La question n'ayant pu être traitée en novembre et afin de permettre les premières inscriptions (à l'ouverture de la 1^{re} session en juin), le Conseil est invité à se prononcer sur la demande formulée par Géographie-cités.

« Après vérification du quorum, et après en avoir délibéré,
Considérant que l'intégration de l'UMR 8504 Géographie-cités à l'ED 382 en 2016 requiert la création en son sein de deux libellés de diplômes supplémentaires adaptés aux spécialités du laboratoire,
le conseil de l'ED a approuvé la demande de Géographie-cités relative aux deux libellés suivants :

« Géographie et aménagement », « Géomatique ». [Relevé de décision transmis à l'IED le 16/03/2017, pour validation par la CR]

- **Finalisation des modalités d'application de l'arrêté du 25/05/2016 :**

Les membres du conseil avaient reçu, en même temps que la convocation du Conseil, une série de documents, certains émanant du CED (charte du doctorat USPC ; convention de formation + avenant) ; d'autres, dans une première mouture d'essai, proposée par le Bureau, à discuter, portfolio du.de la doctorant.e, formulaire du CSI).

Etant donné la lourdeur de l'OJ et l'ampleur des discussions occasionnées, le Bureau propose de reporter à une séance ultérieure l'examen détaillé de ces éléments ; il n'est donc procédé qu'à une première présentation succincte de ces documents.

Le Conseil doit en effet statuer sur un point qui était à l'ordre du jour du 30/11 mais n'a pu être examiné : le nombre de thèses encadrées par HDR.

Il est rappelé que jusqu'ici, le règlement de l'ED 382 prévoyait qu'il pouvait s'élever jusqu'à 10, avec un décompte des cotutelles ou codirections pour 0,5 (renseignement pris auprès de la direction du CED, le mode de calcul ainsi opéré ne repose sur aucune règle commune, certaines ED comptabilisant pour une unité sans distinction, d'autres ayant ce mode d'estimation à 1/2). Ainsi, il est arrivé que des directeur.es de thèse encadrent jusqu'à 14 ou 15 doctotant.es simultanément.

La préconisation du CED d'USPC, pour les SHS, est de 8.

Une discussion s'engage alors sur la signification de ces différents seuils. Sont ainsi évoqués l'importance de la qualité de l'encadrement individuel et individualisé, le cas particulier de certaines disciplines rares ou spécifiques de notre Université et de notre ED, le souci de ne pas parvenir à un malthusianisme doctoral qui ne correspond pas aux orientations fixées par plusieurs rapports ou préconisations ministérielles et qui pourrait avoir pour effet d'écartier les doctorant.es aux conditions les plus précaires, la difficulté à homogénéiser le nombre de thèses encadrées entre la centaine d'HDR de notre ED.

Le principe de la comptabilisation des cotutelles et codirections, ou thèses à temps partiel pour 50% semble faire consensus.

Deux propositions se dégagent :

Proposition 1 : un maximum de 8 à temps plein, porté à 16, si toutes les thèses sont en cotutelles ou codirections.

Proposition 2 : 8 à temps plein au maximum, en cas de cotutelles ou codirections, un maximum indépassable de 12 doctorant.es encadré.es. Des cas de dérogation exceptionnelle, après avis des directeur.es de laboratoire, sur autorisation du conseil de l'ED, pourraient être accordés, par exemple si l'année de l'inscription supplémentaire excédant le maximum voyait des soutenances de thèse qui réduiraient le total de l'encadrement en quelques mois.

NB : les thèses dites « sandwich », celles des doctorant.es « visiteurs » (sans inscription à Paris Diderot) ne sont pas comptabilisées.

Sur 11 votant.es, aucun refus de vote ou abstention, 2 voix en faveur de la P1, 9 en faveur de la P2.

À l'issue du vote, la proposition 2 est donc adoptée.

« Le conseil maintient le principe de comptabilisation des cotutelles et codirections à 50%.

Le conseil fixe un maximum à 8 thèses à temps plein et un plafond indépassable de 12 doctorats (en prévoyant des possibilités de dérogation, après avis du/de la directeur.es de laboratoire et sur autorisation du conseil de l'ED, dans le cas de soutenances de thèse multiples dans l'année de l'inscription du/de la nouveau.elle doctorant.e). »

L'information sera évidemment portée à la connaissance des candidat.es à l'inscription en doctorat.

Certaines questions de l'OJ ayant été reportées à la prochaine séance du Conseil, la réunion se termine à 17 h 45.